



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Réseau des Instituts Carnot sur

**les Maladies Infectieuses**



Le réseau des Instituts Carnot sur les maladies infectieuses lance un appel à manifestation d'intérêt : **Antibiorésistance**

Le 20 novembre 2023

Vous avez un projet, une expertise, un besoin de compétences pour mener une **recherche dans les domaines de lutte contre l'antibiorésistance (thérapeutique, vaccins ou diagnostic) avec une approche « One Health »** et vous êtes face à des **verrous scientifiques et/ou technologiques que vous ne pouvez résoudre tout seul.**

**L'AMI résistance aux antimicrobiens est fait pour vous !**

Les projets élaborés à l'issue de cet AMI pourront bénéficier d'un financement total de leur institut Carnot respectif **entre 50 000 et 100 000 €.**

➤ Vos retours **avant le 15 décembre 2023**

### I. CONTEXTE

Six instituts Carnot se sont réunis en 2022 sur la thématique de la recherche en maladies infectieuses et sur l'antibiorésistance pour former le réseau des [Instituts Carnot](#) sur les maladies infectieuses, piloté par [Carnot Pasteur Microbes et Santé](#), soutient une recherche d'envergure sur ce sujet phare du plan France 2030.



1



## II. OBJECTIFS

Le présent appel à manifestation d'intérêt à pour finalité :

- d'identifier les **synergies possibles** et les verrous scientifiques et technologiques à lever
- valider les axes stratégiques et prioriser ceux qui seraient source d'interactions et de complémentarités fortes entre nos Carnot
- d'identifier les chercheurs du périmètre des instituts Carnot du réseau Carnot pour les maladies infectieuses intéressés par les thématiques ciblées
- d'organiser l'animation et les événements qui correspondent à vos besoins
- d'envisager **la construction et le financement d'action de ressourcement** inter-Carnot
- constituer, autour de ces thématiques, des groupes de travail, **en charge de monter des projets de recherche** associant les chercheurs de leur institut Carnot respectif et ceux des autres instituts du réseau Carnot pour les Maladies Infectieuses.
- **d'accélérer l'innovation** dans le domaine des outils diagnostics, thérapeutiques et préventifs de l'antibiorésistance en utilisant des nouvelles méthodologies et des nouveaux outils (par exemple l'intelligence artificielle)

## III. THÉMATIQUES CIBLÉES

### ➤ 1- Innovation thérapeutique :

- a- développement des nouvelles stratégies préventives et curatives dans une approche holistique en priorité la phagothérapie
- b- Optimisation de l'usage des antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire

### ➤ 2- Innovation diagnostique :

- a- détection de la résistance
- b- développement de tests de routine de sensibilités et d'activités des Phages

### ➤ 3- Innovation prévention et contrôle :

- a- étude des dynamiques et contrôle de l'émergence, de la transmission et de la dissémination des résistances
- b- étude d'impacts humains et financiers de l'antibiorésistance

### ➤ 4- Innovation dans le domaine de l'antibiorésistance et l'environnement

- a- étude des dynamiques et contrôle de l'émergence, de la transmission et de la dissémination des résistances dans l'environnement
- b- Détection et réduction des résidus des antimicrobiens dans l'environnement dans une approche One Health

## IV. MODALITÉS DE FINANCEMENT

**Les projets constitués seront soutenus par l'ensemble des instituts Carnot impliqués.** Chaque Carnot prévoit d'allouer un financement global entre 50 000€ et 100 000€ aux projets sélectionnés et soutiendra l'activité propre de recherche de ses entités au sein des projets collaboratifs Inter Carnot sélectionnés à l'issue de cet AMI.

## V. CALENDRIER



## VI. MODALITÉ DE REPONSE

- Pour y répondre, nous vous remercions de cliquer sur [ce lien ici](#) pour compléter un formulaire en ligne

ou de flasher ce QR Code :



### Il vous sera demandé :

- La thématique et la sous-thématique de recherche d'intérêt
  - Un résumé de 10 lignes maximum sur un projet de recherche envisagé
  - Vos expertises dans le domaine
  - Les verrous scientifiques et/ou technologiques auxquels vous êtes confrontés
  - Les expertises dont vous auriez besoin au sein de l'Alliance MI
  - Vos coordonnées pour vous recontacter rapidement
- 
- Pour toutes questions supplémentaires, nous vous prions de contacter votre Carnot à l'adresse figurant dans la liste ci-dessous :
    - **Agrifood Transition** : [francoise.gorga@agrifood-transition.fr](mailto:francoise.gorga@agrifood-transition.fr)
    - **APHP** : [gaele.rigault@aphp.fr](mailto:gaele.rigault@aphp.fr)
    - **Carnot Pasteur MS** : [carnot.microbesetsante@pasteur.fr](mailto:carnot.microbesetsante@pasteur.fr)
    - **CEA-Leti** : [francoise.charbit@cea.fr](mailto:francoise.charbit@cea.fr)
    - **France Futur Elevage** : [equipef2e@inrae.fr](mailto:equipef2e@inrae.fr)
    - **M.I.N.E.S** : [delphine.gilges-crampont@minesparis.psl.eu](mailto:delphine.gilges-crampont@minesparis.psl.eu)

## VII. QU'EST- CE QUE LE LABEL CARNOT

Le label Carnot, créé en 2006, est un label d'excellence décerné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation à des établissements de recherche en France à l'issue d'appels à candidatures.

Il est donc destiné à **favoriser la recherche partenariale**, c'est-à-dire la conduite de travaux de recherche menés par des laboratoires publics en partenariat avec des acteurs socio-économiques, notamment avec des entreprises.

Ces instituts favorisent le rapprochement des acteurs de la recherche publique et du monde socio-économique, afin d'accélérer le passage de la recherche à l'innovation et d'accroître le transfert de technologies vers les acteurs économiques.\*

Il reçoit un abondement pour soutenir des actions :

1. de professionnalisation : mise en place ou renforcement d'une organisation de soutien aux projets de recherche partenariale (moyens de négociation, moyens de prise, maintien et défense de PI ; support juridique, actions visant à permettre de gérer une réponse pluridisciplinaire à un besoin d'un client, y compris en faisant appel à des compétences extérieures au Carnot, ...) ; mise en place ou renforcement de procédures de gestion et de suivi des projets de recherche partenariale en vue de garantir la qualité, la tenue des délais, la mise en place des moyens (dont actions d'assurance qualité ou de certification)
2. de ressourcement scientifique : projets de R&D de ressourcement ; mise en place de laboratoires communs ou d'autres formes d'accords de partenariat avec d'autres structures de recherche ; accueil de scientifiques et/ou formation dans un laboratoire externe.
1. des actions visant l'intégration et l'opérationnalisation du programme Carnot ainsi que toutes actions et collaborations inter Carnot.

\*<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-instituts-carnot-46341>